

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom de la substance : Sulfate ferreux Séché
N° CE : 231-753-5
N° CAS : 7720-78-7
Formule brute : $\text{FeSO}_4 \cdot x\text{H}_2\text{O}$

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Nutritif; Complément alimentaire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Jost Chemical Co.
8150 Lackland Rd.
63114 Saint Louis, Missouri
T 314-428-4300 - F 314-428-4366
sds@jostchemical.com - www.jostchemical.com

Distributeur

JOST CHEMICAL EUROPE SPRL
rue du Bois Portal n° 30/1-3
B - 5300 Andenne - BELGIQUE
T +32 85-552655 - F +32 85-552654
info@jostchemical.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident
Appelez CHEMTREC Jour ou Nuit
États-Unis et Canada: 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887
Global: +1 703-741-5970

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|---|---|-------------------|-------------|
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

| Nom | Identificateur de produit | % |
|-----------------------|---|-----|
| Sulfate ferreux Séché | (N° CAS) 7720-78-7 (N° CE) 231-753-5 | 100 |

3.2. Mélanges

Non applicable

Sulfate ferreux Séché

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Premiers soins général | : Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital. |
| Premiers soins après inhalation | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver la peau avec beaucoup d'eau. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Victime pleinement consciente: faire vomir immédiatement. Faciliter le vomissement avec solution saline (à 0.9 %). Consulter le centre anti-poison (www.big.be/antigif.htm). Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate. Médecin: administrer un antidote chimique. Médecin: lavage d'estomac. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|---|
| Symptômes/effets après inhalation | : APRÈS INHALATION DE POUSSIÈRES: Gorge sèche/mal de gorge. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Teint rouge. Démangeaison. Picotement/irritation de la peau. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Irritation du tissu oculaire. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Nausées. Vomissements. APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Hémorragies incontrôlées. Vomissements sanglants. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE AVEC LATENCE: Sang dans les selles. Baisse de tension artérielle. Teint bleu/gris. Choc. Modification de la couleur de l'urine. Hypertrophie/atteinte du foie. |
| Symptômes chroniques | : Pas d'effets connus. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|--------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Adapter les agents d'extinction à l'environnement en cas d'incendie environnant. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. |
|--------------------------------|--|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Danger d'incendie | : DANGER D'INCENDIE DIRECT: Non combustible. |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|---|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage. |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. |
| Protection en cas d'incendie | : Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

| | |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Nuages de poussières: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Dégagement nuages de poussière: combinaison antipoussières. |
| Procédures d'urgence | : Ventiler la zone de déversement. Délimiter la zone de danger. Empêcher formation de nuages de poussières, p.ex. humidifier. Pas de flammes nues. Nettoyer les vêtements contaminés. |
| Mesures antipoussières | : Dégagement de poussières: se tenir du côté d'où vient le vent. Dégagement de poussières: fermer portes et fenêtres aux alentours. |

6.1.2. Pour les secouristes

| | |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". |
|--------------------------|--|

Sulfate ferreux Séché

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre/diluer nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée.
- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Empêcher nuage de poussières en humidifiant. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les restes avec beaucoup d'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi.
- Mesures d'hygiène : Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Température de stockage : 50 °C
- Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.
- Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation. bases (fortes). eau/humidité.
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec. Conserver à température ambiante. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conforme à la réglementation.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : EXIGENCES SPECIALES : hermétique. étanche. sec. propre. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
- Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIE: matière synthétique. verre.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Sulfate ferreux Séché (7720-78-7) | |
|---|-----------------------------------|
| DNEL/DMEL (Travailleurs) | |
| Aiguë - effets systémiques, cutanée | 0,57 mg/kg |
| Aiguë - effets systémiques, inhalation | 2,01 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 0,57 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 2,01 mg/m ³ |
| DNEL/DMEL (Population générale) | |
| Aiguë - effets systémiques, cutanée | 0,29 mg/kg de poids corporel/jour |
| Aiguë - effets systémiques, inhalation | 0,5 mg/m ³ |
| Aiguë - effets systémiques, orale | 0,29 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 0,5 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 0,29 mg/kg de poids corporel/jour |
| PNEC (Sédiments) | |
| PNEC sédiments (eau douce) | 49,5 mg/kg poids sec |
| PNEC sédiments (eau de mer) | 49,5 mg/kg poids sec |
| PNEC (Sol) | |
| PNEC sol | 55,5 mg/kg poids sec |
| PNEC (STP) | |
| PNEC station d'épuration | 500 mg/l |

Sulfate ferreux Séché

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2. Gants de protection étanches. Ecran facial. Lunettes de protection. Vêtements étanche aux poussières.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle. polyéthylène chlorosulfoné. caoutchouc naturel. néoprène. poly-uréthane. PVC. caoutchouc nitrile/PVC. OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: caoutchouc chloroprène. polyéthylène chloré. viton. OFFRENT UNE MOINDRE RÉSISTANCE: caoutchouc nitrile

Protection des mains:

Gants

Protection oculaire:

Écran facial. Si dégagement de poussières: lunettes de protection. Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection. Dégagement de poussières: protection de la tête/du cou. Dégagement de poussières: vêtements anti-poussières

Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| État physique | : Solide |
| Apparence | : Un bronzage léger relativement fluide. |
| Masse moléculaire | : 151,91 g/mol |
| Couleur | : Produit pur: blanc. Si exposé à l'air: devient jaune-brun. Produit commercial: bleu-vert. |
| Odeur | : Inodore. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 3,7 (10 %) |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : < -39 °C (Point d'écoulement) |
| Point de congélation | : Non applicable |
| Point d'ébullition | : 280 °C |
| Point d'éclair | : Sans objet |
| Température d'auto-inflammation | : Sans objet |
| Température de décomposition | : > 300 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ininflammable. |
| Pression de vapeur | : 29 hPa (31 °C) |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Sans objet |
| Densité relative | : 1,9 |
| Masse volumique | : 1897 kg/m ³ |
| Solubilité | : Soluble dans l'eau. Soluble dans le glycérol. Eau: 26 g/100ml |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |

Sulfate ferreux Séché

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

Autres propriétés : Hygroscopique. La matière a une réaction acide.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

S'oxyde lentement en présence d'air. Réagit avec les oxydants (forts). Réagit avec (certaines) bases.

10.2. Stabilité chimique

Instable à l'air. Hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Sulfate ferreux Séché (7720-78-7)

| | |
|----------------|---|
| DL50 orale rat | 500 mg/kg de poids corporel (OCDE 423 : Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë, Rat, Femelle, Read-across) |
|----------------|---|

Provoque des lésions oculaires graves. : Non classé

pH: 3,7 (10 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 3,7 (10 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Données manquantes)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Données manquantes)

Cancérogénicité : Non classé (Données manquantes)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Données manquantes)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Données manquantes)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Données manquantes)

Danger par aspiration : Non classé (Données manquantes)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

Ecologie - air : Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).

Ecologie - eau : Nocif pour les crustacés. Peu nocif pour les poissons. Non nocif pour la boue activée. Peu nocif pour les algues. Peu nocif pour les bactéries. Changement de pH.

Dangereux pour l'environnement : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Sulfate ferreux Séché (7720-78-7)

| | |
|----------------|---|
| CL50 poisson 1 | > 100 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Oryzias latipes, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale) |
|----------------|---|

| | |
|----------------|---|
| CE50 Daphnie 1 | 91 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale) |
|----------------|---|

| | |
|----------------|-----------------------|
| CE50 Daphnie 2 | 152 mg/l (CE50; 48 h) |
|----------------|-----------------------|

Sulfate ferreux Séché

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

| | |
|----------------|---|
| ErC50 (algues) | 130 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale) |
|----------------|---|

12.2. Persistance et dégradabilité

Sulfate ferreux Séché (7720-78-7)

| | |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible. |
|------------------------------|--|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sulfate ferreux Séché (7720-78-7)

| | |
|------------------------------|--|
| BCF poissons 1 | 2 - 20 (OCDE 305, 28 jour(s), Cyprinus carpio, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Heptahydrate) |
| Potentiel de bioaccumulation | Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500). |

12.4. Mobilité dans le sol

Sulfate ferreux Séché (7720-78-7)

| | |
|----------------|---|
| Ecologie - sol | Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance. |
|----------------|---|

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sulfate ferreux Séché (7720-78-7)

| |
|---|
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII |
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Législation régionale (déchets) | : LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 05. |
| Méthodes de traitement des déchets | : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Recycler/réutiliser. Transporter vers une décharge agréée (Classe I). Précipiter/rendre insoluble. |
| Indications complémentaires | : Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

| | |
|---------------|------------------|
| N° ONU (ADR) | : Non réglementé |
| N° ONU (IMDG) | : Non réglementé |
| N° ONU (IATA) | : Non réglementé |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|--|------------------|
| Désignation officielle de transport (ADR) | : Non réglementé |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : Non réglementé |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Non réglementé |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

| | |
|---|------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADR) | : Non réglementé |
|---|------------------|

IMDG

| | |
|--|------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) | : Non réglementé |
|--|------------------|

IATA

| | |
|--|------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport (IATA) | : Non réglementé |
|--|------------------|

14.4. Groupe d'emballage

| | |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR) | : Non réglementé |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non réglementé |
| Groupe d'emballage (IATA) | : Non réglementé |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|--------------------------------|-------|
| Dangereux pour l'environnement | : Non |
|--------------------------------|-------|

Sulfate ferreux Séché

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Sulfate ferreux Séché

n'est pas sur la liste Candidate REACH

Sulfate ferreux Séché

n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Date initiale de préparation.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit